



JEROME CAHUZAC
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 14 septembre 2012
N°112

HOMOLOGATION DES PRIX DU TABAC A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Jérôme CAHUZAC, Ministre délégué chargé du Budget, a signé aujourd'hui l'arrêté homologuant les prix du tabac qui s'appliqueront à compter du 1^{er} octobre. Comme le Ministre l'avait annoncé en juin, le prix du paquet de cigarettes coûtera à cette date 40 centimes de plus, soit une hausse de 6 % environ du prix du paquet moyen.

Cette augmentation prolonge les hausses régulières opérées en 2009, 2010 et 2011, et résulte d'un plan de hausse conclu par le gouvernement précédent avec les fabricants. Elle respecte la démarche de hausses progressives et modérées inscrites dans le contrat d'avenir conclu entre l'Etat et les buralistes.

La hausse des prix est considérée par les spécialistes comme le moyen le plus efficace pour réduire la consommation de tabac, en particulier chez les jeunes. Cette politique de santé publique est donc poursuivie.

Contacts presse :

Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08